

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2018

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU VENDREDI 30 MARS 2018

Président de séance :

Monsieur Kassoum TRAORE
Deuxième vice-président de l'Assemblée nationale

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Ousmane DIALLO**
Septième secrétaire parlementaire
- **Monsieur Issa Anatole BONKOUNGOU**
Quatrième secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- question orale sans débat du député Michel BADIARA, adressée au ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation relative à l'ouverture des CEG au Burkina Faso non suivie de recrutement de professeurs propres à chaque CEG ;
- question orale avec débat du député Issa Anatole BONKOUNGOU, adressée au ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, relative au bilan partiel de la mise en œuvre du continuum ;
- question orale avec débat du député Léonce SANON, adressée à Son Excellence Monsieur le Premier ministre relative au bilan du recrutement de 4 200 enseignants.

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière, le vendredi 30 mars 2018, sous la présidence de monsieur Kassoum TRAORE, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, assisté au présidium de messieurs Ousmane DIALLO et Issa Anatole BONKOUNGOU, respectivement septième et quatrième secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par monsieur Stanislas OUARO, ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la communication et des relations avec le parlement.

Le Président de séance fait son entrée dans l'hémicycle, le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

- Il est 16 heures 07 minutes -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonsoir.

La séance est ouverte.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Ousmane DIALLO

Septième Secrétaire parlementaire

Merci. Votre attention s'il vous plait !

(Monsieur Ousmane DIALLO procède à l'appel nominal des députés)

Monsieur le Président, nous avons :

- **65 députés absents excusés,**
- **20 députés absents non excusés,**
- **42 députés présents,**
- **03 procurations,**
- **45 votants.**

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Il y a une explication relativement au nombre de députés présents aujourd'hui. La plupart d'entre eux sont en déplacement à Bobo-Dioulasso pour prendre part à la semaine nationale de la culture. D'autres députés, bien sûr accompagnés du Président de l'Assemblée, sont également à l'extérieur en mission. Donc, c'est tout à fait normal que l'effectif des députés soit ainsi. Mais cela veut dire que tous ces députés sont en activité et en même temps en plénière avec nous.

Comme notre règlement intérieur le dit, l'Assemblée nationale est toujours en nombre pour délibérer et régler son ordre du jour.

Avant d'entamer la plénière à proprement parler, je voudrais vous donner quelques annonces.

Mesdames et messieurs les députés sont informés, qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes parlementaires, les comptes rendus analytiques des séances plénières des jeudi 22 et vendredi 23 mars 2018.

En application des dispositions de l'article 63, alinéa 4 de notre règlement intérieur, ces comptes rendus analytiques sont considérés comme adoptés. Ils seront publiés par voie d'affichage et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, il est porté à votre connaissance, qu'il a été mis à votre disposition auprès des présidents des groupes parlementaires, le procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2017. A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée.

En application des dispositions de l'article 64, alinéa 3 de notre règlement, ce procès-verbal est considéré adopté.

Mesdames et messieurs les députés, la séance de cet après-midi appelle à l'ordre du jour, une question orale sans débat et deux questions orales avec débat. Ces questions orales sont les suivantes :

- la question orale sans débat du député Michel BADIARA adressée au ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation relative à l'ouverture des CEG au Burkina Faso non suivie de recrutement de professeurs propres à chaque CEG ;

- la première question orale avec débat du député Issa Anatole BONKOUNGOU adressée au ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, relative au bilan partiel de la mise en œuvre du continuum ;
- la deuxième question orale avec débat du député Léonce SANON adressée à Son Excellence monsieur le Premier ministre relative au bilan du recrutement de 4 200 enseignants.

Alors, je passe en discussion la première question orale sans débat du député Michel BADIARA qui interpelle le ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

Je lui passe la parole afin qu'il pose sa question au gouvernement.

M. Michel BADIARA (Burkindlim)

Auteur de la question orale sans débat

Merci monsieur le Président.

Ma question est la suivante :

Monsieur le ministre, la création des CEG à travers tout le pays est une initiative salubre pour permettre, non seulement de réduire les distances entre l'école et le domicile familial mais aussi d'avoir un enseignement de qualité pour nos enfants.

Mais force est de constater que l'ouverture d'un CEG n'est pas toujours suivie de recrutement de professeurs propres à ce CEG, d'où le recours aux enseignants vacataires, la plupart du temps.

Cette solution palliative a de nombreux inconvénients parmi lesquels, le retard de paiement des frais de vacation, l'abandon des élèves par les professeurs mécontents, la non-atteinte des volumes horaires à enseigner avec pour conséquence un enseignement au rabais servi à nos enfants.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que ce dysfonctionnement joue négativement sur le niveau des élèves qui, de plus en plus, régresse ? A quand la fin de ce calvaire ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le député, le gouvernement a la parole pour apporter des éléments de réponse.

M. Stanislas OUARO

Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,
Honorable député Michel BADIARA,

Le système éducatif burkinabè est longtemps apparu comme un ensemble de niveau éducatif juxtaposé comprenant l'éducation formelle qui, lui est constitué par le préscolaire, le primaire, le secondaire, le premier cycle couramment appelé post-primaire et le deuxième cycle appelé aujourd'hui secondaire, le supérieur et l'éducation non formelle.

Une analyse rétrospective laisse apparaître qu'un accent particulier a été mis sur le niveau primaire notamment dans la poursuite des objectifs de l'enseignement pour tous. Ce niveau s'est donc développé sans une prise en compte de son incidence sur les autres ordres d'enseignement. Cette situation a eu pour conséquence une croissance rapide des effectifs, des sortants du primaire et un resserrement du goulot d'étranglement dès la fin de ce sous cycle. Et pour remédier à ce goulot d'étranglement, il est apparu opportun de favoriser une meilleure transition des flux aux différents niveaux afin d'avoir une vision holistique du secteur.

La présente réponse du gouvernement s'articulera autour des points ci-après : l'accroissement des capacités d'accueil au poste primaire, le recrutement du personnel enseignant et la prise en charge des frais de vacation.

Pour ce qui est de l'accroissement des capacités d'accueil au post-primaire, le programme de développement stratégique de l'éducation de base et des PDSEB 2012-2021 a prévu la construction d'infrastructures d'accueil pour les sortants du primaire afin de répondre aux soucis du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation, d'offrir à tous les élèves ayant terminé leur cycle primaire de poursuivre leur éducation post-primaire conformément à l'esprit de la loi d'orientation de l'éducation.

De même, le Burkina Faso a souscrit aux objectifs du développement durable (ODD) dont l'objectif 4.1 stipule que : « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent sur un pied d'égalité un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ».

A cet effet, il a été programmé ces dernières années, la réalisation d'infrastructures à tous les niveaux éducatifs avec un accent particulier sur les nouvelles infrastructures du post primaire à savoir les CEG. Le constat aujourd'hui est que chaque chef-lieu de département abrite au moins un CEG. Les

programmations actuelles s'intéressent désormais au village. Cela a l'avantage de rapprocher, comme dit tantôt, encore l'école des apprenants d'une part et de réduire les charges des parents d'autre part.

De 2014 à 2018, ce sont au total 896 CEG qui ont été programmés pour être réalisés. Sur la période 2016 à 2017, au total 362 CEG ont été réalisés.

Pour ce qui est du recrutement du personnel enseignant, il convient toutefois de reconnaître avec l'honorable député Michel BADIARA que le fonctionnement de ces CEG pendant les premières années ne s'est pas fait sans difficulté, notamment en termes de personnel enseignant qualifié.

En effet, contrairement au primaire où il faut un seul enseignant par classe ouverte, l'ouverture d'une classe du post-primaire ou du secondaire exige un minimum de quatre à cinq professeurs. Le MENA a donc mis en place un plan de recrutement en vue de mettre chaque année à la disposition des établissements, des enseignants qualifiés. Conformément à ce plan de recrutement, 850 professeurs de collèges d'enseignement général et 46 professeurs certifiés de collèges d'enseignement technique ont été recrutés en 2017 au titre du post-primaire. Ce qui a contribué à l'accroissement du nombre de professeurs de 24 202 à 25 132 soit une augmentation de 3,7%.

Pour ce qui est de la prise en charge de la vacation dans les établissements, la difficulté majeure pour le recrutement des professeurs est essentiellement due au manque de vivier, principalement en ce qui concerne les professeurs des disciplines scientifiques comme pour les mathématiques. Dans le but de renforcer le vivier d'enseignants, les autorisations d'enseigner sont délivrées chaque année aux cadres titulaires d'au moins un diplôme universitaire pour les quatre premiers semestres du LMD. De même, le programme Emplois-jeunes pour l'éducation nationale (PJJ) qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme présidentiel de résorption du chômage des jeunes diplômés, prévoit le recrutement de 16 800 jeunes pour le compte du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

Ce programme a permis de recruter entre 2016 et 2017 un total de 5 758 jeunes diplômés pour le compte du post-primaire et donc pour le compte des CEG.

Par ailleurs, il est prévu chaque année, une subvention au titre des frais de vacation dans les établissements. En 2017, plus de 3 milliards de francs ont été payés au titre de la vacation et une inscription budgétaire actuelle d'un milliard quatre cent cinquante millions de francs CFA a été prévue en 2018 à cet effet.

Excellence monsieur le Président, honorables députés, tels sont les éléments de réponses que le ministère de l'éducation nationale apporte à la question orale formulée par l'honorable député Michel BADIARA.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je vais à nouveau donner la parole à l'honorable député pour apporter des éléments d'appréciation aux réponses données par le gouvernement.

Vous avez la parole.

M. Michel BADIARA (Burkindlim)

Auteur de la question orale sans débat

Merci bien monsieur le Président.

Merci à Monsieur le ministre, pour l'honnêteté dans sa réponse parce qu'en tant que parent d'élèves et représentant du peuple, je parle au nom des parents qui n'ont pas de voix pour parler directement au ministre.

Monsieur le ministre reconnaît effectivement avec nous que le déficit en enseignants est vraiment criard dans les CEG au point que les chefs d'établissements sont obligés de faire recours aux vacataires parfois même non enseignants. Les fonctionnaires des localités périphériques sont souvent utilisés comme professeurs.

En dépit de tout cela Monsieur le ministre reconnaît avec nous qu'il y a des CEG où un seul enseignant dispense cinq matières, au point qu'on se demande quelle qualité d'enseignement nos enfants reçoivent. Alors, nous, parents d'élèves, sommes vraiment inquiets parce qu'au regard des statistiques qu'il a avancées, la construction de 362 CEG devait correspondre à environ au recrutement de plus de mille quatre cent enseignants, ce qui n'a pas été le cas. Il va sans dire que nos enfants vont en balade dans les CEG et reviennent à la maison. En fin d'année, ils passent quand même, à tel point que, quand je prends certaines régions comme la mienne, les Hauts Bassins, depuis plusieurs années, le taux de succès au BEPC tourne autour de 25 à 26%. Réellement, cela ne nous fait pas rire. C'est sérieux et c'est déplorable. Quel est le taux national de succès au BEPC Monsieur le ministre? Vous le savez bien.

Vous avez évoqué ici la question de la gratuité. A ce jour, ce sont les associations des parents d'élèves qui se débrouillent, qui créent des cotisations spéciales pour régler le problème des vacances. A l'heure où je vous parle, vous avez fait cas des trois milliards et quelques qui ont été payés au titre de 2017. En

tout cas, des informations que nous recevons, il y a des arriérés de 2017 qui ne sont pas encore payés à tel point que des enseignants vacataires traînent les chefs d'établissement dans les commissariats par moment pour réclamer leurs dus.

Il reste deux mois pour finir l'année scolaire 2018. A l'heure où je vous parle, rien n'est payé en termes de vacation parce que vous avez parlé d'inscription budgétaire.

Pensez-vous que pour un professeur qui doit sillonner un département à un autre pour dispenser le savoir à nos enfants, quelle que soit sa vocation, peut le faire correctement dans ces conditions ? Sincèrement, nous sommes inquiets.

Au regard de mon petit commentaire à la réponse de Monsieur le ministre, une question me taraude l'esprit. Je voudrais savoir si au titre des recommandations faites par la commission d'enquête parlementaire sur le système d'enseignement menée par notre auguste Assemblée à propos des propositions de redéployer le personnel concentré dans les grands centres urbains, Monsieur le ministre a pu faire quelque chose à ce niveau. Je voudrais avoir une réponse à cette épineuse question.

Donc Monsieur le ministre, en ce qui concerne les frais de vacation, sincèrement, nous aurons souhaité qu'on allège la tâche des parents, qui souffrent déjà.

Je vous remercie.

Le Président

Alors, merci monsieur le député. Je vais à nouveau donner le micro au gouvernement pour apporter des éléments... (*Brouhaha*) Je suis le seul Président, permettez-moi de diriger correctement la séance plénière ». (*Rires*).

Le gouvernement a la possibilité de faire une réplique en fonction des préoccupations du député. Donc vous avez à nouveau la parole pour donner des éléments de réponse.

M. Stanislas OUARO

Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Monsieur le Président, je vous remercie.

Pour ce qui est du déficit en enseignants, c'est vrai qu'il y a un déficit...

Le Président

Monsieur le ministre, parlez un peu plus fort parce que la question est tellement sérieuse que les députés présents ont besoin de réponses précises, concises et avec des solutions envisagées à court terme.

Vous savez que les parents d'élèves nous écoutent, ils ont besoin effectivement d'être rassurés.

Merci.

M. Stanislas OUARO

Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Merci monsieur le Président.

Pour ce qui est du déficit en enseignants, comme je l'ai dit tantôt, c'est une réalité. Mais au niveau du gouvernement, pour résoudre cette préoccupation, la question du programme Emplois-jeunes de l'éducation nationale a été mis en place pour permettre de résoudre le problème. Mais avant cela, il y a aussi la question des enseignants, des élèves-professeurs que nous recrutons et qui sont mis à disposition des établissements après leur formation de quatre ans après le baccalauréat à l'institut des sciences et à l'école normale supérieure de l'université de Koudougou pour une formation de deux ans.

Par le passé, pour le compte de l'Institut des sciences, le gouvernement recrutait 300 élèves-professeurs. Et depuis quelque temps, le gouvernement a commencé à recruter le double, pour pouvoir contribuer et cela a été fait à partir de 2014-2015 et les premiers devraient sortir à la fin de 2018, ce qui contribuera à résorber ce déficit. En plus de cela, au niveau de l'Ecole normale supérieure de Koudougou, il y a eu le recrutement de 975 élèves professeurs et aujourd'hui, ce sont 3200 élèves-professeurs qui sont recrutés pour résoudre ce problème.

Cela va donc permettre de réduire considérablement ce déficit et comme je l'ai dit tantôt, le déficit au niveau des matières scientifiques comme les mathématiques va se résoudre mais à moyen terme ; on ne peut pas le faire à court terme parce que cela aussi est tributaire du vivier qui, lui, est lié aux difficultés que nous connaissons au niveau de l'enseignement supérieur. Mais il y a un travail qui est en train d'être fait à ce niveau pour améliorer la situation.

Pour ce qui est de la question de la vacation, c'est une question assez difficile à cerner ; il y a eu un certain nombre de difficultés liées à l'évaluation même du nombre d'heures de vacation. Parce qu'il y a des enseignants qui, pour eux, le nombre d'heures de vacation ne doit pas être calculé sur la base du nombre d'heures effectivement effectué mais sur le nombre d'heures à faire et cela pose

un problème réel de soutenabilité même de la vacation. Donc nous avons demandé au niveau des directions provinciales et régionales, de faire un point pour que cela puisse être payé et ce qu'on a décidé pour cette année, c'est de donner une subvention, comme cela se faisait avant, aux directions régionales et elles se chargent à partir de la subvention, de régler les différentes questions de vacation.

Pour 2016-2017, un peu plus de trois milliards ont été investis pour payer la vacation. Il y a certes quelques retards de paiement liés à la non justification du paiement antérieur au niveau de certaines directions régionales. On leur a demandé de fournir ces justificatifs pour qu'on puisse les payer et c'est valable pour 2018. On ne peut pas payer 2018 au niveau d'une direction régionale lorsque les services financiers de cette direction régionale n'ont pas justifié les fonds débloqués avant. Donc ce travail est en train d'être fait et cette question va se résoudre.

Pour ce qui est de la question de l'enquête parlementaire, le document est au niveau du gouvernement et des instructions ont été données à chaque ministre pour la mise en œuvre des recommandations issues de cette enquête parlementaire. Au niveau du ministère de l'éducation nationale, nous allons mettre en place rapidement une commission pour y travailler.

Pour ce qui est du redéploiement du personnel, ce n'est pas seulement le personnel enseignant ; cela concerne aussi le personnel de bureau. Et pour pouvoir redéployer le personnel, il est nécessaire de faire une cartographie de chaque structure.

Je prends par exemple une circonscription de l'éducation de base, ou une direction régionale de l'enseignement post-primaire et secondaire ou de l'enseignement préscolaire, primaire et non formel. Il faut que cette étude fasse ressortir le nombre minimum et le nombre maximum de personnes qu'il faut pour qu'une direction régionale ou une direction provinciale ou une circonscription de l'éducation de base, en fonction de la taille en termes d'élèves, en termes de personnel etc. J'ai donc instruit mes services techniques de faire ce travail et de présenter en fonction du nombre, le profil aussi, pour que nous puissions travailler au redéploiement du personnel.

Donc ce travail va se faire au niveau aussi de la gestion du personnel enseignant, mais déjà les dispositions que nous avons prises, c'est qu'au niveau par exemple du recrutement à l'IDS... -nous avons supprimé le recrutement régional parce qu'il est fait sur la base des besoins exprimés à partir des régions qui sont souvent des besoins mal exprimés. Nous avons décidé de faire maintenant un recrutement national et de procéder par tir au sort en fonction des besoins de chaque collège, de chaque lycée, etc.

Cela se fait déjà au niveau du primaire et à partir de cette année, pour les recrutements 2018, cela se fera aussi pour l'ensemble des recrutements de façon à ce que les enseignants recrutés aillent là où il y a vraiment le besoin. Souvent dans des disciplines non scientifiques, on peut se retrouver dans une situation où dans un CEG qui se trouve à deux kilomètres d'un autre CEG, il y a par exemple deux enseignants dans une discipline donnée qui ne remplissent pas leur volume horaire et quand on leur demande d'aller compléter le volume horaire à deux ou à trois kilomètres, ils exigent que ce soit de la vacation ; Cela est lié aussi à la gestion du personnel.

Pour terminer, Excellence monsieur le Président, je tiens vraiment à rassurer les honorables députés, que des dispositions sont prises pour résoudre progressivement ce problème de gestion du personnel qu'il soit enseignant, qu'il soit de bureau ou qu'il soit administratif.

Merci.

Le Président

Le débat est clos sur cette question orale sans débat.

J'appelle en discussion la question orale avec débat du député BONKOUNGOU Issa Anatole, adressée au ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

Monsieur le député, vous avez la parole pour poser votre question au gouvernement.

M. Issa Anatole BONKOUNGOU

Auteur de la première question avec débat

Merci monsieur le Président pour la parole.

Ma question est la suivante :

Le Président

S'il vous plait, je vais rappeler les conditions de déroulement des questions orales. C'est très important.

Je rappelle que pour le déroulement de la question orale avec débat, nous allons faire application des dispositions de l'article 39 de notre règlement. Par conséquent, l'auteur de la question dispose de dix minutes maximum de temps de parole pour poser la question.

Donc vous pouvez poursuivre.

M. Issa Anatole BONKOUNGOU
Auteur de la première question avec débat

Merci bien monsieur le Président, je disais donc que ma question était la suivante :

Monsieur le ministre,

Depuis quelques années, votre département a fait le choix du continuum au niveau de notre système éducatif, dont vous avez la charge. Ce choix semble rencontrer de nombreuses difficultés, au regard des différents mouvements que suscite sa mise en œuvre par certains acteurs de votre département.

Monsieur le ministre, pouvez-vous faire à la représentation nationale un bilan partiel de la mise en œuvre du continuum par votre département ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le député.

M. Issa Anatole BONKOUNGOU
Auteur de la première question avec débat

J'ai consommé trois minutes monsieur le Président.

Le Président

Le gouvernement a la parole pour apporter des éléments de réponses.

C'est des unités perdues, quand vous n'arrivez pas à les consommer, c'est perdu. Voilà.

M. Stanislas OUARO
Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Excellence monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,
Honorable député Issa Anatole BONKOUNGOU,

La loi d'orientation de l'éducation de 2007, définit l'éducation de base comme l'ensemble des activités éducatives et de formation consistant à faire acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes indispensables, lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer efficacement au développement économique social et culturel de celles-ci.

Elle comprend l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'éducation non formelle. En d'autres termes, l'éducation de base regroupe le préscolaire, le primaire et le post-primaire en un cycle unique et terminal.

Cette loi en son article 4 rend l'enseignement de base, primaire et post-primaire obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans et l'article 6 stipule que : « l'enseignement de base public est gratuit ».

En vue de l'opérationnalisation de la loi d'orientation de l'éducation de 2007, il est apparu opportun de créer les conditions pour développer aussi bien le préscolaire que le post-primaire au même niveau que le primaire, d'où la mise en œuvre du concept continuum de l'éducation de base, afin de favoriser une meilleure transition des flux entre les différents niveaux de l'éducation de base voire entre tous les niveaux du sous-secteur de l'éducation et de la formation.

C'est ainsi qu'en 2013 pour faciliter un meilleur pilotage de ce sous-secteur, le préscolaire et le post-primaire qui étaient sous la tutelle de deux autres ministères ont été transférés à l'ex ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation pour marquer l'effectivité de la mise en œuvre du continuum de l'éducation de base.

Cependant, beaucoup d'eau et d'encre ont coulé au sujet du continuum. En effet, la mutation institutionnelle, l'ouverture de plusieurs CEG, 920 environ dans des salles d'emprunt à la rentrée scolaire 2014-2015 pour absorber tous les admis au certificat d'études primaires de 2014 dont le taux de succès était de plus de 82% faut-il le reconnaître ont engendré des difficultés de tous ordres au début.

Malgré toutes ces difficultés, force est de reconnaître que beaucoup de lignes ont bougé.

Quel bilan peut-on tirer de la mise en œuvre du continuum de l'éducation de base après quatre années de sa mise en œuvre ?

Les éléments de réponse s'articuleront autour de quatre points que sont :

- la gouvernance institutionnelle,
- les indicateurs d'accès au post-primaire,

- la réalisation des infrastructures éducatives,
- la gratuité de l'enseignement de base.

Du point de vue de la gouvernance institutionnelle : la nouvelle configuration du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation et son organisation ont permis de juguler les difficultés de fonctionnement des établissements post-primaires. En effet, le rattachement du post primaire au secondaire a permis de rationaliser les interventions pédagogiques du personnel enseignant au niveau des établissements.

Du point de vue des indicateurs d'accès au post primaire :

Le taux brut d'accès au post-primaire est passé de 41,7% en 2013-2014 à 49,8% soit une augmentation de 8,1 point de pourcentage en 2015-2016 avant de retomber à 41,8% en 2016-2017 à cause du faible taux de succès au certificat d'études primaires en 2016. En d'autres termes, l'ouverture du grand nombre d'établissement du post-primaire a permis de scolariser beaucoup plus de sortants du primaire vers le post-primaire. Cela a donc renforcé l'équité et le droit à l'éducation au post-primaire.

Du point de vue de la réalisation des infrastructures éducatives pour pallier les salles d'emprunts.

Un tableau récapitulatif présente la situation des infrastructures du post-primaire programmé de 2014 à 2018 et je disais tantôt qu'il avait été programmé donc de 2014 à 2018 la réalisation de 896 CEG, repartis ainsi qu'il suit :

- pour la Boucle du Mouhoun 100,
- pour les Cascades 41,
- pour le Centre 34,
- pour le Centre Est 72,
- pour le Centre Nord 70,
- pour le Centre Ouest 87,
- pour le Centre sud 45,
- pour l'Est 73,
- pour les Hauts Bassins 83,
- pour le Nord 79,
- pour le Plateau Central 53,
- pour sahel 46
- et pour le Sud-Ouest 82.

Alors, il faut dire que :

- en 2014, 109 CEG ont été réalisés,
- en 2015, 394 prévus pour être réalisés et je vais revenir là-dessus,
- en 2016, 155,
- en 2017, 207,
- et en 2018, 31.

On constate donc que 896 CEG ont été programmés depuis la mise en œuvre du continuum, soit près de 180 CEG par an, mieux tous ces CEG sont implantés dans les villages en vue de rapprocher davantage l'école des apprenants d'une part et de réduire les charges des parents d'autre part.

Du point de vue de la gratuité de l'enseignement de base, à ce niveau un arrêté interministériel fixant les montants des frais d'inscription et de participation des élèves à l'abonnement à la bibliothèque et à la location des manuels a été pris et immédiatement applicable.

En ce qui concerne les frais de participation, ils seront réduits pour compter de l'année scolaire 2018-2019 à 5000 FCFA pour les nouveaux élèves recrutés en ce qui concerne le post primaire pour complément d'effectifs et à 2500 F CFA pour les anciens élèves, et ceux admis au concours d'entrée en 6^e. A partir de 2020 jusqu'à 2021, la gratuité sera entière au post-primaire en matière de frais de participation.

On peut récapituler comme suit :

- pour 2018-2019, les admis à l'entrée en 6^e payeront 2500 F de frais de participation ;
- les anciens élèves, que ce soit ceux qui redoublent la 6^e ou qui passent etc., 2500 F ;
- et les nouveaux recrutés en complément d'effectifs, 5000 F dans le public.

En 2019-2020, on parle des années scolaires, les nouveaux recrutés payeront toujours le même montant à savoir 5000 F et 2500 F CFA, selon donc le statut. Et pour l'année scolaire 2020-2021, la gratuité sera entière aussi bien pour les nouveaux recrutés en complément d'effectifs, les admis à l'entrée en 6^e que pour les anciens élèves au post-primaire.

Excellence monsieur le Président, honorables députés, la situation du continuum de l'éducation de base n'est pas aussi satisfaisante mais on peut affirmer en toute humilité que les indicateurs du post-primaire se sont positivement améliorés à travers les données présentées ci-dessus.

Le défi de l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans demeure toujours grand, mais nous espérons qu'avec l'accompagnement de votre auguste Assemblée, nous pourrons donc le relever au grand bonheur de la population.

Excellence monsieur le Président, honorables députés tels sont les éléments de réponses que le ministère de l'éducation nationale apporte à la question orale formulée par l'honorable député Issa Anatole BONKOUNGOU.

Je vous remercie.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le député auteur de la question est-il satisfait des réponses fournies par le gouvernement ?

M. Issa Anatole BONKOUNGOU

Auteur de la première question avec débat

Merci bien monsieur le Président.

Merci bien monsieur le ministre.

Je crois que dans les éléments de réponse donnés, j'ai pu trouver satisfaction. Néanmoins, je tiens à souligner que, comme le ministre lui-même l'a reconnu, la satisfaction n'est pas totale, parce que jusqu'à présent dans nos différents départements et arrondissements, nous vivons toujours le nomadisme de nos enfants, du fait des bâtiments empruntés par moment, pour lesquels on les interpelle puisque la situation n'est pas régularisée et ils sont obligés à nouveau de rejoindre les maires pour qu'on les conduise dans une autre zone.

Donc vivement que des solutions soient trouvées pour la satisfaction totale des parents d'élèves et des enfants.

Je vous remercie.

Le Président

Est-ce que le ministre veut réagir ?

Si oui allez-y !

M. Stanislas OUARO

Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Pour ce qui est effectivement de la question des salles d'emprunts, il faut dire que pour la mise en œuvre du continuum éducatif pour l'année scolaire 2013-2014, il avait été prévu la construction de 394 blocs de deux salles de classe. Donc 394 CEG à moitié ; il faut quatre classes pour permettre à ces élèves d'aménager dans ces salles et y rester pendant deux ans, le temps de permettre aux 394 nouveaux blocs de deux classes complémentaires de se réaliser.

Il y a eu un certain nombre de difficultés ; ce n'est qu'en 2017, que nous avons réussi -il y a juste quelques mois-, à finaliser les contrats et à les signer avec les entreprises. Les travaux ont déjà commencé pour certains de ces 394 blocs de deux classes et nous prévoyons la programmation des 394 blocs de deux classes complémentaires en 2019 pour avoir les 394 CEG qui avaient été prévues en 2013-2014 en dehors de la programmation normale dans le cadre de notre programmation au niveau du MENA.

Cela va permettre de résoudre assez rapidement la question des salles d'emprunts qui subsiste toujours depuis 2014.

Merci monsieur le Président.

Le Président

J'ouvre le débat à l'ensemble des membres de l'Assemblée plénière. Je rappelle que les interventions doivent rester strictement dans le cadre de la question posée par l'honorable député. Chaque député dispose de deux minutes maximum pour poser sa question.

La liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

Nous avons six députés inscrits.

Je donne la parole à Blaise DALA pour poser sa question.

M. Blaise DALA (CDP)

Merci monsieur le Président.

J'ai une seule question à adresser au ministre.

Monsieur le ministre, qu'en est-il exactement de la destination des cotisations spéciales perçues dans nos établissements ? Parce qu'actuellement, un bras de fer au lycée provincial du Nayala oppose les enseignants et le proviseur. A l'heure où je vous parle, le proviseur est « persona non grata » au lycée provincial du Nayala.

Monsieur le ministre, à environ deux mois des examens scolaires, quelle solution urgente votre département prendra-t-il pour résoudre définitivement ce problème ?

Merci.

Le Président

Le député SANFO Halidou.

M. Halidou SANFO (Burkindlim)

Merci monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier monsieur le ministre pour les réponses très claires qu'il a apportées à la question posée par l'honorable BONKOUNGOU.

Je voudrais m'intéresser à la question de la gestion des ressources humaines dans la mise en œuvre du continuum. Quand on sait que dans cette mise en œuvre, on a dû solliciter par exemple certains enseignants. Je prends par exemple le cas des enseignants qui ont été reconvertis au niveau de la gestion. On sait qu'à l'époque, il y a eu un couac naturellement entre ces deux entités à savoir ceux qui ont été formés pour ce travail et ceux qui ont été reconvertis.

Je voudrais savoir quelle est la stratégie que vous comptez mettre en place aujourd'hui pour pouvoir résoudre le problème de ce personnel qu'on a sollicité pour ce travail ? C'est vrai que vous dites que vous êtes en train de faire une étude pour faire en sorte que chacun puisse être à sa place, mais je voudrais m'intéresser à la stratégie globale pour faire en sorte que chacun puisse travailler de façon convenable.

Merci.

Le Président

Honorable SAKANDE a la parole.

Mme K. Reine Bertille SAKANDE/BENAO (MPP)

Merci monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier monsieur le ministre, mais surtout le féliciter pour sa nomination, parce que je pense que depuis qu'il a été nommé, c'est la première fois qu'il intervient à l'Assemblée. Je voudrais lui souhaiter bon vent car le ministère de l'éducation n'est pas un ministère de tout repos. Je souhaite également que sous sa direction, ce ministère puisse redorer son blason.

Ceci étant, je voudrais savoir ce que le ministre pense du continuum. Est-ce que vous pensez que le continuum peut résoudre les problèmes que connaît le système éducatif actuel ? Parce que vous savez que le Burkina Faso est passé par plusieurs systèmes et maintenant, nous sommes au continuum. Est-ce que cela peut permettre vraiment de résoudre ce problème ?

Également, lors de l'avènement du continuum ou du moins quand le continuum a été adopté comme système éducatif, tous les CEG qui étaient au niveau des communes rurales, sinon les chefs-lieux de départements, ont été transformés en lycées. Mais ces transformations se sont faites sur le papier parce que concrètement, quand vous allez dans ces localités, vous remarquerez que la réalité est toute autre ; c'est-à-dire que les bâtiments qui devraient être construits pour en faire des lycées n'existent pas. C'est toujours de la 6^e jusqu'en 3^e, alors que ces CEG ont été transformés en lycées.

Je voudrais donc savoir ce qui ne va pas et à quand la régularisation réelle de ces CEG en lycées départementaux ?

Je vous remercie.

Le Président

L'honorable ZOUMBARE a la parole.

Mme Henriette ZOUMBARE/ZONGO (UPC)

Merci monsieur le Président.

J'ai quelques préoccupations liées d'abord au continuum. Notre pays a fait du continuum, un choix irréversible pour notre système éducatif.

Monsieur le ministre, est-ce qu'il y a une période définie pour l'évaluation de la mise en œuvre de ce continuum au regard des difficultés qui se présentent dans sa mise en œuvre ?

Concernant ma seconde préoccupation, vous avez donné tout à l'heure une grille de paiement pour les établissements du post-primaire. Il y a un phénomène dans les établissements secondaires. Quand on recrute pour complément d'effectifs, le personnel enseignant vend les places. Est-ce que la grille que vous

venez de donner bannit ces pratiques pour permettre vraiment aux parents de payer les montants que vous avez communiqués tout à l'heure ?

Enfin, il y a un phénomène dans l'administration qui est très connu. Il s'agit de l'absence de titre foncier du domaine public. J'ai eu la chance de prendre part au MENA à des installations de sites de CEG. Les maires effectivement ont signé des engagements et ont octroyé des espaces pour la construction de ces établissements. Malheureusement, j'ai l'impression que ce volet n'a pas été suivi par le ministère pour sécuriser ces espaces et de plus en plus nous voyons qu'il y a des problèmes émergents qui tendent même à remettre en cause, les espaces alloués au service public.

Est-ce qu'il n'est pas temps que le ministère veille sur cela parce que je sais que le domaine scolaire a toujours fait face à des problèmes de documents. Quand on a besoin de document même pour les branchements d'électricité et d'eau, c'est toujours un souci.

Merci.

Le Président

SANKARA Alexandre a la parole.

M. Jérémie Alexandre G. SANKARA (Burkindlim)

Merci monsieur le Président.

Félicitations aussi pour cette bonne tenue de la séance. Pour une première, c'est bien fait.

Félicitations aussi à monsieur le ministre pour sa première apparition à l'Assemblée nationale ; c'est aussi bien fait et félicitations pour votre nomination. Bon courage et bon vent. Nous savons que vous avez l'intelligence, les compétences et l'énergie nécessaires pour conduire à bon port, ce département.

J'ai juste une observation à faire et quelques propositions.

Le continuum signifie qu'on continue. Le mot en français simple facile comme dit RFI c'est cela. Il n'y a plus de renvoi. Tu quittes le préscolaire, tu continues au primaire ; tu quittes le primaire et tu continues en 6^e. Donc dans le principe, c'est une très bonne chose, on ne va plus renvoyer nos enfants, parce qu'ils n'ont pas eu l'entrée en 6^e. Vous savez, avant au CM2, ceux qui ne gagnaient pas l'entrée en 6^e n'avaient qu'un seul choix. Aller dans le privé, payer pour faire la 6^e. Pour nous les enfants de pauvres, si ton papa n'avait pas les moyens pour payer, cela voulait dire que ton école s'arrêtait là, c'est la daba et la chèvre.

C'est donc bien que l'Etat dise qu'il faut donner la chance à tout le monde de continuer en 6^e. Donc dans le principe, c'est très bien. Maintenant, je crois que c'est l'opérationnalisation qui pose problème en termes d'infrastructures pour accompagner parce que quand on ne renvoie plus, si tout le monde doit quitter le CM2 pour aller en 6^e, il faut des infrastructures et du personnel.

Mais mieux, je crois que ce qui est important qu'on garde à l'esprit, c'est ce que ces élèves vont devenir puisque vous avez dit que c'est un cycle terminal. Cela veut dire qu'il n'y a pas de continuum entre la 3^e et la 2^{de}. Pour ceux qui vont arriver en 3^e, qui ne gagneront pas le BEPC, ou qui gagneront le BEPC sans l'entrée en 2nd, que ferait-on d'eux?

Je crois que le plus important pour notre système c'est de réintroduire l'aspect, professionnel. Dès la 6^e il faut que les enfants apprennent à faire quelque chose pour qu'en 3^e, qu'ils gagnent ou qu'ils ne gagnent pas le BEPC, qu'ils sortent pour qu'on puisse les installer. C'est cela le plus important. Sinon nous allons être confronté à un blocage en 2^{de} car il y aura véritablement un goulot d'étranglement.

Donc je pense que le gouvernement doit déjà réfléchir pour introduire cette notion de pratiques manuelles comme le font les anglais notamment les ghanéens, les nigériens, etc. afin que nous puissions apprendre, à nos enfants dès la 6^e, à faire quelque chose avec leurs dix doigts comme on le dit.

Alors, ma deuxième préoccupation, c'est à titre personnel. Je suis un élu du Kadiogo, je vous ai entendu dire que dans la prévision pour construire les CEG, il y en aura très peu au Centre. Or, vous savez, il n'y a plus de lycées et de collèges publics à Ouagadougou. Hormis les lycées Marien N'Gouabi, le Zinda, le lycée municipal, le LTO, il n'y en a plus. Nous qui sommes dans les « non lotis », il n'y en a pas ; il faut faire cinq, dix kilomètres pour avoir accès à un établissement public. C'est le privé qui a pris le dessus.

Alors mes électeurs qui m'écoutent et qui vous écoutent, qu'est-ce que vous allez faire d'eux ? Qu'est-ce qu'il faut faire parce qu'il y a beaucoup d'enfants dans les « non lotis » qui ont besoin d'aller en 6^e, en 2^{de} etc.

Merci monsieur le ministre et merci monsieur le Président.

Le Président

Le député Anselme SOME a la parole.

M. T. Anselme SOME (MPP)

En ce qui me concerne c'est un commentaire que je voudrais faire et je voudrais d'abord...

Le Président

S'il vous plait, suivez les débats.

M. T. Anselme SOME (MPP)

Je voudrais d'abord inviter les députés à s'approprier le rapport d'enquête sur le système d'enseignement au Burkina Faso ; cela permettrait peut-être qu'on évite certaines questions qui reviennent ici. Parce que nous avons fait le tour de tous ces problèmes. La question du continuum, de la gratuité. Nous avons exploré ces questions et nous avons fait des propositions.

Ce que je voudrais dire ici, c'est que le continuum comporte beaucoup de problèmes qui sont ressortis dans le rapport de la commission d'enquête. Le problème d'infrastructures, on a dit que c'est la quatrième année. Cela veut dire qu'ils sont en classe de 3^e et la plupart de ces établissements sont sous des abris d'emprunts dispersés sur plusieurs sites et lorsque le professeur se déplace d'un site à l'autre, ils réclament du carburant et ils n'ont pas le personnel pour couvrir ces classes et le problème de vacation se pose auquel s'ajoute le problème d'examen blanc pour lequel on réclame le même taux que l'examen normal.

Il n'y a pas mal de problèmes liés et c'est pour cela que la commission d'enquête a préconisé que 35% du budget de l'Etat soit alloué à l'éducation. Sinon tout ce que nous sommes en train de dire sera des vœux pieux et le ministre a beau se débattre comme un beau diable, il ne pourra pas résoudre ces problèmes, tant que le budget, qui est l'instrument de mise en œuvre de toute cette politique n'est pas conséquent.

Donc il nous faudra être vigilant à la prochaine loi de finances, parce que si la ressource humaine n'est pas bien formée, tous les problèmes connexes continueront de se poser. Le nœud gordien c'est le budget. Sans le budget on ne peut pas recruter, on ne peut pas construire, on ne peut pas équiper.

Je vous remercie.

Le Président

Merci.

Je pense que nous avons épuisé l'ensemble des interventions sur la liste. Je voudrais demander au gouvernement de venir apporter les éléments de réponse aux questions posées par les honorables députés.

M. Stanislas OUARO

Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Excellence monsieur le Président,

Honorables députés,

Je voudrais d'abord remercier tout un chacun pour les contributions et l'attention portée à l'éducation qui est essentielle au développement de notre pays et qui est l'affaire de tous.

Comme rappelé et cela a été soutenu par l'honorable député Anselme SOME, la question des ressources financières est essentielle pour l'atteinte des objectifs en termes d'éducation de qualité, accessible, équitable pour notre pays. C'est pour cela qu'à la fin de la réponse que le gouvernement a donnée, il compte sur votre auguste Assemblée pour l'accompagner dans ce domaine pour qu'il puisse résoudre ce problème de façon durable.

Je voudrais aussi rassurer l'honorable député Alexandre SANKARA sur la prise en compte des préoccupations liées au Kadiogo. En effet, les premiers établissements sont au centre-ville et aujourd'hui les habitations qui étaient au centre-ville sont occupées par des personnes très âgées ou des personnes qui ne sont plus là et les ayant droits les revendent aux structures de commerce, etc. De nos jours c'est dans la périphérie que l'on note une concentration des élèves. Cela est pris en compte dans le programme gouvernemental. En dehors de la programmation que j'ai présentée, il est prévu la construction de 20 CEG dont les travaux ont déjà commencé. Nous faisons des visites de supervision.

Honorable Anatole BONKOUNGOU, il y a un CEG qu'il a été visité, il a souhaité que ce CEG soit clôturé.

Dans notre programmation ce sont des CEG construits à niveau et à l'intérieur d'écoles primaires pour pouvoir répondre à la question du continuum. Les questions de clôture ont été posées lorsque nous avons fait un certain nombre de visites et nous sommes confrontés au choix à faire entre résorber le besoin en salles de classe et clôturer.

C'est pour cela que nous construisons pour le moment sans clôture, mais ces questions sont prises en compte et il y a une étude qui est en train d'être faite pour faire le point de l'ensemble des structures à clôturer. Il n'y en a pas mal.

C'est donc vraiment pris en compte. Concernant la question sur le continuum, en fait on ne continue pas comme cela, sans travailler. C'est-à-dire entre deux sous-cycles... quand vous prenez le primaire, vous avez les sous-cycles CP1-CP2 c'est un sous cycle, CE1-CE2, c'est un sous cycle, CM1-CM2, c'est un sous cycle.

Entre effectivement le CP1 et le CP2, on ne devrait pas faire redoubler parce que les compétences mal acquises ou non acquises au CP1 sont renforcées au niveau du CP2 mais entre le CP2 et le CE1 on passe d'un sous cycle à un autre. Un travail de qualité en matière de formation, d'accompagnement et de suivi des élèves doit se faire pour qu'on ne perde pas plus de 10 % des élèves qui passent donc de ce cycle à un autre.

C'est un peu ce travail qui doit se faire. L'aspect qualité doit accompagner le passage, etc. Et du CE1 au CE2, on ne devrait pas redoubler. Il en est ainsi du CM1 au CM2 aussi. C'est ce que je voulais ajouter comme complément et aussi dire qu'à partir de l'année scolaire 2017-2018, on a pris en compte la question de l'orientation des élèves dans l'enseignement technique et la formation professionnelle dès la 6^e.

Des élèves ont été orientés et le gouvernement a octroyé plus de 8000 bourses cette année scolaire pour permettre à certains élèves de pouvoir continuer leur cursus et une mention spéciale a été accordée à l'enseignement technique et à la formation professionnelle. Malheureusement, pour le début, nous n'avons pas atteint les quotas. Nous avons donc reparti le reste des quotas de bourses à l'EFTP, donc à l'enseignement général. C'est vraiment une dynamique. Mais ce qui va se poser comme problème, c'est d'abord la question de l'accès et ensuite celle de la qualité.

Que doit-on entendre par accès ? Il nous faut des centres d'enseignement technique et professionnel. Il nous faut des lycées techniques, des lycées professionnels et il nous faut de la ressource humaine pour pouvoir animer cela. Ceci est programmé au niveau des 45 centres d'enseignement technique et professionnel d'ici à 2020, 13 lycées scientifiques et 13 lycées techniques et des lycées professionnels.

Pour anticiper sur la question des ressources humaines, nous avons recruté autour de 250 enseignants et encadreurs pédagogiques d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ils ont commencé les cours le 19 mars dernier à l'école normale supérieure de l'Université de Koudougou pour la partie

pédagogique. Parce que pour la partie technique, on ne peut pas le faire ici pour le moment et il est prévu dans le cadre donc de ce programme de leur permettre de faire les deux années de formation technique dans un pays où cela peut se faire. Actuellement, les choix sont portés, soit sur la Côte d'Ivoire, soit sur la Tunisie. Et pourquoi entre les deux ? Parce qu'au niveau de la Côte d'Ivoire il semble que la formation doit se faire en trois ans. Alors qu'ils doivent faire deux ans de formation. Au total ils feront une année de formation au pays, deux ans de formation à l'extérieur, puis ils rentreront pour une année de pratique avant d'être opérationnels. .

Donc si on leur permet de faire trois ans on aura des problèmes de reclassement au niveau de la fonction publique. Mais il y a des discussions pour déterminer si ce sera à côté en Côte d'Ivoire ou ailleurs mais dans tous les cas, il est prévu qu'à la rentrée prochaine, ils puissent aller pour les deux ans de formation et revenir de façon à ce qu'en 2020-2021 ils soient disponibles pour pouvoir intervenir dans ces établissements.

La question de la sécurisation foncière est une préoccupation réelle qu'il faut vraiment prendre à bras le corps, mais on a des difficultés à notre niveau. Dans la programmation qui est faite avec les maires... -il y en a qui sont députés maires, je ne veux pas les heurter mais je demande leur accompagnement,- Il arrive qu'on s'accorde sur des sites et quand on va à l'exécution, il se trouve que sur ces sites d'autres infrastructures sont construites. On a besoin d'un accompagnement aussi à ce niveau et un travail doit se faire pour pouvoir résoudre cette question. Je suis d'accord avec vous qu'il faut mettre en place une politique de sécurisation, parce que, pas plus tard que trois semaines, j'ai été saisi par un directeur régional qui me disait qu'il y a un lycée où justement un huissier est venu leur donner deux semaines pour quitter les lieux ou produire un document qui justifie que c'est leur terrain ; sinon on va venir les déguerpir, etc.

Donc c'est une question fondamentale. Un lycée qui est là-bas depuis un certain temps, nous avons discuté avec la structure qui l'a construit et on s'est accordé. La population a donc accepté qu'une partie du terrain dans les documents effectivement appartienne au ministère mais une autre partie appartient à cette structure. Il y a eu des discussions avec la mairie et il a été décidé de leur octroyer le complément pour qu'il laisse l'établissement se développer et continuer de fonctionner.

C'est donc une préoccupation réelle que nous devons saisir et c'est bien noté.

Pour ce qui est de la question des cotisations spéciales, effectivement, elles étaient réparties entre les directions régionales et l'établissement pour le fonctionnement, mais c'est en voie de suppression.

Ce qu'il faut dire pour ce qui est du lycée provincial de Toma, effectivement c'est une situation que nous suivons. Les enseignants avaient demandé le départ du proviseur en l'accusant d'un certain nombre de faits. Le directeur régional leur avait alors dit qu'il allait se référer à sa hiérarchie avant de leur revenir, étant donné que ce n'est pas lui qui nomme le proviseur. Les enseignants ont donc donné un ultimatum de quelques jours pour avoir la réponse.

Quand j'ai été saisi, je leur ai dit que je ne peux pas sur la base de propos d'une partie, prendre une décision. Il y avait des faits suffisamment graves reprochés. J'ai donc demandé à ce qu'une enquête soit menée par les services compétents, pour pouvoir m'éclairer sur cette situation afin qu'une décision soit prise. La décision n'a pas été attendue, il y a eu une première grève d'une journée pour dire qu'ils attendent depuis quelques jours la décision. Et après, ce qui s'est passé avant-hier, c'est que des élèves se sont mis à lapider la maison du proviseur. Cela pose un problème de civisme et de discipline. On ne peut pas accepter cela. Les élèves n'ont rien à voir avec le problème qu'il y a entre le proviseur et les enseignants ; cela n'est pas acceptable.

Alors, ce que nous avons fait, nous y avons dépêché une mission qui revient aujourd'hui. Donc un de mes conseillers est parti pour essayer de faire en sorte que nous puissions terminer l'année dans de bonnes conditions, parce qu'il nous reste deux mois et quelque. Nous avons perdu quatre mois dans les grèves entre la coordination nationale des syndicats de l'éducation et le gouvernement ; il n'est pas bon que cela continue et à la fin on va décider. Mais en attendant, il nous faut cette enquête afin que nous puissions décider. Donc j'espère qu'une solution a été trouvée.

Mais le problème au niveau des cotisations spéciales et des cotisations APE par exemple, dans cette région, il faut dire que les APE contribuaient à payer les professeurs principaux qui sont chargés de la gestion des notes et du travail de préparation des bulletins des élèves. Et un arrêté a été pris qui fixe à 10 000 (dix mille) francs CFA cette activité supplémentaire qu'on demande aux enseignants au niveau de cette région, puis les APE complétaient à hauteur de 10 000 FCFA (dix mille) francs CFA. Mais les APE se sont retrouvées au niveau national et autres et ont dit que cela ne relève pas des attributions des APE et qu'il faut donc y mettre fin. Donc cela s'est arrêté et les enseignants ont décidé de ne plus faire le travail parce qu'ils réclament une augmentation de ces frais.

C'est une préoccupation qui n'avait pas été posée pendant les négociations entre le gouvernement et la coordination nationale des syndicats de l'éducation. Donc, c'est un nouveau problème qui survient. Il faut donc le poser au niveau régional pour que les autorités compétentes puissent l'examiner. Si effectivement c'est possible de faire quelque chose, il y aura une correction mais en attendant, on ne peut pas payer vingt mille francs. Pour un directeur régional qui paie vingt

mille francs, un ordre de recette va lui être établi parce qu'il y a un texte qui dit que ces dix mille francs. Donc on est en train de discuter pour essayer de trouver une solution à ce niveau.

Alors, pour ce qui est de la question des instituteurs, qui ont été reconvertis en 2013-2014, il fallait mettre en œuvre le continuum. On avait besoin de personnel pour diriger les CEG (économe, intendant, attaché d'éducation couramment appelé surveillant...). Donc ces instituteurs au nombre de 1400 environ ont été sollicités et ont été nommés soit intendants ou économes soit attachés d'éducation pour faire ce travail. Ce n'est pas un emploi, c'est une fonction.

A partir du moment où c'est une fonction on peut y mettre fin à tout moment et c'est ce qui se fait petit à petit. Ils ont souhaité effectivement rester pour prendre part au concours de la fonction publique et devenir des conseillers en éducation pour certains, etc. Mais le problème qui se pose c'est qu'ils ne sont ni dans l'emploi des attachés d'éducation, ni dans celui des attachés d'intendance scolaire et universitaire. Ce n'est donc pas possible pour eux de faire ces concours. Telle est la situation.

Pour ceux donc qui sont relevés de leur fonction et remplacés par des attachés d'éducation ou des attachés d'intendance scolaire et universitaire, ils sont au fur et à mesure en train d'être redéployés.

Maintenant au niveau du RIME, donc au niveau de la fonction publique, il y a un travail qui est en train d'être fait pour que dans chaque département ministériel, on puisse faire en sorte qu'un ensemble de corps puisse postuler à des emplois supérieurs. Si donc cette question se règle, cela va permettre à ces personnes éventuellement, de pouvoir être réorientées ou pas. Mais en attendant, on ne peut les reverser dans l'emploi d'attachés d'intendance scolaire et universitaire ou dans celui d'attachés d'éducation, parce qu'ils ont été nommés.

Donc, il y a un problème de reconnaissance. On les félicite pour les avoir utilisés pendant un certain moment. Si on peut faire quelque chose pour leur permettre de pouvoir s'épanouir on va le faire. C'est pour cela que les discussions dans la mise en œuvre du RIME nous intéressent de façon à voir comment faire pour que ces personnes puissent être redéployées, parce que sinon demain on peut avoir encore besoin des gens et cela pourra faire tâche d'huile. C'est pour cela que nous sommes en train de regarder. Mais en entendant que cette question se règle au niveau du RIME on ne peut pas pour le moment les reverser dans l'emploi pour leur permettre de prendre part au concours d'attaché de conseiller d'éducation ou de conseiller d'intendance scolaire et universitaire.

Alors pour ce qui est du comment empêcher la vente des places, en fait, ce que nous avons cité, c'est un arrêté qui est diffusé et qui est connu. Le problème de la vente des places, c'est un problème entre l'enseignant qui a la place et le parent qui veut forcément que son enfant vienne à cet endroit et ce sont des questions qui sont gérées sans que nous ne soyons au courant.

Sinon, voici ce qui se fait. Pour tous ceux qui sont recrutés en complément d'effectifs c'est comme cela que le paiement est fait. Mais avant d'être recrutés en complément d'effectifs, comme il y a des enseignants qui disposent de certaines places, c'est à ce niveau que cela est fait. Je voudrais attirer l'attention effectivement des proviseurs, des directeurs de CEG, d'établissements, des directeurs régionaux et autres afin qu'ils s'assurent qu'effectivement ces pratiques ne soient pas légion, parce que ce n'est pas l'objectif recherché.

L'objectif donc, c'est permettre à ces enseignants qui abattent un travail, de pouvoir aussi à partir de ces quelques places, résoudre certains problèmes, permettre à des élèves d'avoir accès à l'éducation. Ce n'est pas pour vendre des places. Je préfère le dire ; c'est formellement interdit et lorsque c'est connu, c'est sanctionné en principe.

Pour ce qui est de la nécessité d'évaluer la mise en œuvre du continuum, la loi d'orientation dit qu'il faut que chaque enfant qui a entre 6 et 16 ans puisse aller à l'école. Et au-delà de ceux qui ont 6 ans, même pour ceux qui ont entre 9 et 16 ans qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école nous devons mettre en œuvre des mécanismes leur permettant de pouvoir y aller.

Il y a des mécanismes que nous avons mis en place, comme la stratégie de scolarisation accélérée passerelle qui permet de récupérer des enfants de 9 à 12 ans, qui ne sont jamais allés à l'école, de les former en un ou deux ans et de leur permettre d'aller directement au CE2 ou au CM1 en les récupérant et ceux qui sont un peu plus âgés, de les amener dans l'enseignement et la formation technique et professionnelle par l'alphabétisation.

Donc, ce travail doit être fait. Et pour ce qui est du continuum, Il faut tout faire pour que cela fonctionne mais il a besoin de ressources comme cela a été dit et on a effectivement besoin de votre accompagnement pour pouvoir le mettre en œuvre. Maintenant, il y a des évaluations qui sont faites régulièrement chaque année sur les difficultés de mise en œuvre pour pouvoir apporter des correctifs et on va les continuer. Sinon, aujourd'hui, au regard de l'ODD 4 (objectif du développement durable 4) auquel le Burkina Faso a souscrit et au regard de la loi d'orientation, on n'a pas le choix que la mise en œuvre du continuum.

On doit le faire, mais on doit se donner les moyens et faire en sorte que cela soit fait de façon judicieuse, de façon assez intéressante pour que tous les enfants de ce pays soient formés dans de bonnes conditions, de façon équitable afin que notre pays puisse se développer en s'appuyant sur sa jeunesse.

Voilà donc, Excellence monsieur le Président, ce que je voulais apporter comme réponse à un certain nombre de préoccupations posées par les honorables députés.

Merci.

Le Président

D'accord ! Je remercie le gouvernement.

Le débat est clos pour cette question orale avec débat.

Je passe en discussion, la deuxième question orale avec débat, la dernière d'ailleurs -pour encourager nos honorables députés-, du député Léonce SANON adressée à Son Excellence monsieur le Premier ministre.

Je passe la parole à monsieur le député afin qu'il pose sa question au gouvernement. Vous disposez de 10 minutes au maximum pour poser votre question.

Je sais que l'honorable SANON n'est pas dans la salle, probablement qu'il a été demandé à un député de poser la question.

Mme Founiyama Elise ILBOUDO/THIOMBIANO

Représentante de l'auteur de la deuxième question orale avec débat

Ok. Je vous remercie Excellence monsieur le Président.

Je voudrais donc avec votre permission, vous livrer la préoccupation du député Léonce SANON.

Monsieur le Premier ministre,

Le Conseil des ministres, en sa session du mercredi 16 mars 2016, annonçait le recrutement d'enseignants pour le compte du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) au nombre de 4200 dont 4000 pour l'enseignement post primaire général et 200 pour l'enseignement et la formation technique et professionnelle. Plus d'un an après l'acte d'ouverture dudit concours, quel bilan pouvez-vous faire de cette mesure forte de votre gouvernement à la représentation nationale ?

Quel est ou quel sera le statut réel de ces enseignants ? Devront-ils être régis par la loi CNT n°081-2015 qui pourtant, ne fait aucune ouverture vers le recrutement d'agents contractuels de l'Etat ?

Je vous remercie.

Député Léonce SANON.

Le Président

Merci monsieur le député.

Le gouvernement a la parole pour apporter des éléments de réponse.

M. Stanislas OUARO

Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Excellence monsieur le Président,
Honorables députés,
Honorable député Léonce SANON,

Le Président du Faso dans son projet de société place la résorption du chômage des jeunes diplômés des universités à travers des offres d'emplois, dans le domaine de l'enseignement au post-primaire dans un programme quinquennal parmi ses priorités.

Pour matérialiser cette volonté politique de haut niveau, le Conseil des ministres en sa séance du 09 mars 2016 a adopté un document de mise en œuvre du programme « Emplois-jeunes » pour l'éducation nationale, en abrégé (PJN).

La mise en œuvre de ce programme a débuté en 2016 au sein du ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle avant d'être placée par la suite sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation en décembre 2016.

La présente réponse du gouvernement s'articulera autour des points ci-après :

- les objectifs poursuivis ;
- le bilan 2016-2017 ;
- l'affectation des jeunes recrutés ;
- les observations d'ordre général sur les écarts ;

- et le statut du PJN en relation avec la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat qui ne prévoit pas d'agents contractuels.

Les deux objectifs généraux poursuivis par le PJN sont la réduction du taux du chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur d'une part et la résorption du déficit en enseignants dans le post primaire d'autre part.

A terme, le programme prévoit le recrutement d'environ 16800 jeunes sur 5 ans. Le nombre de postes à pourvoir est déterminé dans un plan pluriannuel d'estimation des besoins. Les besoins estimés dans le référentiel du PJN sont programmés comme suit :

- effectifs à recruter en 2016 : 4200,
- effectifs à recruter en 2017 : 3150,
- effectifs à recruter en 2018 : 2100,
- effectifs à recruter en 2019 : 4200,
- effectifs à recruter en 2020 : 3150.

Sur la durée du programme, il est prévu une enveloppe financière de quarante-six milliards sept cent quarante-deux millions six cent quarante mille francs CFA pour l'emploi des 16800 jeunes.

Du bilan 2016 et 2017, depuis la mise en œuvre du PJN, deux promotions d'enseignants ont été recrutées (3519 jeunes en 2016 et 2730 en 2017) comme l'indique la situation que je vais présenter.

Donc en 2016, le nombre de postes proposés par le gouvernement était de 4 200, les effectifs recrutés 3519 et les effectifs présents à la date d'aujourd'hui, 2 118. Donc, il y a un écart de 1401 de déperdition, nous pourrions expliquer.

En 2017, 3150 postes ont été proposés par le gouvernement, les effectifs recrutés étaient de 2 239 et les effectifs présents actuellement sont de 1629 ; donc un écart de 610 que nous allons aussi expliquer. Comme on peut le constater il y a effectivement des déperditions.

De 5758 bénéficiaires du programme des deux promotions, il reste donc 3747 en poste à la date du 28 février 2018.

Ce fort taux de déperdition est dû au fait que les bénéficiaires peuvent à tout moment rompre leur contrat avec le PJN. Le préavis de départ est fixé à un mois. Ils sont d'ailleurs autorisés à prendre part à tous les tests de recrutements organisés au Burkina Faso ou ailleurs.

De l'affectation des jeunes recrutés : après le recrutement, les jeunes reçoivent une formation de six (6) mois dont trois (3) mois de formation théorique dans les structures de formation, à l'école normale supérieure à l'Université de Koudougou, devenue Université Norbert ZONGO et à l'Institut des sciences et trois (3) mois sur le terrain.

Durant la formation théorique, les bénéficiaires reçoivent un pécule mensuel de 45 000 FCFA (quarante-cinq mille francs). Il est à noter que ce pécule était de 30 000 FCFA (trente mille francs) en 2016 et a connu une augmentation de 15 000 FCFA (quinze mille francs) en 2017 pour tenir compte des charges durant la phase de la formation.

Une fois sur le terrain, les bénéficiaires du PJN perçoivent une allocation mensuelle de 100 000 FCFA (cent mille francs). Ces allocations sont payées par les gestionnaires des directions provinciales du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation. Actuellement, des dispositions sont prises pour assurer le paiement électronique des allocations. En principe cela doit avoir été fait depuis quelques temps.

A l'issue des recrutements, les bénéficiaires sont affectés dans les provinces suivant leur choix de départ. Cela est très important parce que ce sont des postes proposés au niveau régional suivant leur choix au moment du dépôt des dossiers de candidature. Donc vous déposez vos candidatures, dès que vous êtes sélectionné, vous ne devriez pas pouvoir revenir sur ce choix. Même si cela se fait, ce n'est pas normal. Les directeurs régionaux sont ensuite chargés de leur affectation dans les établissements d'enseignement de la province choisie par le bénéficiaire en fonction des besoins des établissements. Ces besoins nous sont communiqués et c'est sur cette base que nous proposons les postes.

Des observations d'ordre général sur les écarts : les déperditions sont inhérentes à la nature du programme. Il est nécessaire de garder à l'esprit que ce programme présidentiel est un dispositif de pré-emploi, qui permet à des jeunes diplômés sans emploi de se préparer à intégrer un emploi définitif. Les bénéficiaires peuvent à tout moment rompre leur contrat avec le PJN, s'ils ont une autre opportunité d'emploi. Dans cette optique, ils sont autorisés à prendre part à d'autres tests de recrutement. Un dispositif d'intégration au ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation est prévu pour ceux qui resteront dans le programme à l'issue de trois (3) ans de contrat.

Du statut du PJN en relation avec la loi 081 : la loi n°081-2015/CNT du 24/11/2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat ne prévoit pas d'agents contractuels.

Par conséquent, les contractuels du PJN ne sont pas régis par cette loi. Comme annoncé plus haut, les bénéficiaires du PJN sont les contractuels du programme PJN. Ils signent un contrat à durée déterminée trois (3) ans après une formation théorique de six (6) mois. Ce contrat mentionne les droits et les devoirs de chacune des parties durant la période contractuelle. Il est à noter que le gouvernement s'engage à organiser des tests de recrutement à la fin de la période contractuelle afin de les intégrer dans la fonction publique d'Etat. C'est à l'issue de ce recrutement qu'ils seront régis par la loi 081 de 2015.

Excellence monsieur le Président,

Honorables députés,

Telles sont les éléments de réponse que le gouvernement apporte à la question orale formulée par l'honorable député Léonce SANOU.

Je vous remercie.

Le Président

Merci.

Je passe la parole au député auteur de la question pour réagir à la suite des éléments de réponse fournis par le gouvernement.

Mme Founiyama Elise ILBOUDO/THIOMBIANO

Représentante de l'auteur de la deuxième question orale avec débat

Ok.

Je vous remercie monsieur le Président.

Je voudrais tout simplement remercier monsieur le ministre pour les éléments de réponse qui ont été apportés à la question du député Léonce SANON

Je vous remercie.

Le Président

Alors, j'ouvre le débat à l'ensemble des députés de l'Assemblée plénière. La liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

Nous avons deux inscrits : ZOUNGRANA Marc et SAKANDE/BENAO Reine.

Le député ZOUNGRANA Marc a la parole.

M. Marc ZOUNGRANA (MPP)

Merci monsieur le Président.

Après avoir suivi le ministre, je suis inquiet par rapport à l'atteinte des objectifs de ce programme. Parce que quand on prévoit 16800 jeunes sur 05 ans avec le taux de déperdition qui est très élevé, il va sans dire que cela va être difficile pour nous d'atteindre nos objectifs.

Je pense qu'il faut qu'on revoie les conditions de rémunération de ces jeunes, afin de les maintenir sur le terrain pour pouvoir atteindre nos objectifs.

Est-ce qu'il n'est pas possible de les conformer à la loi CNT et dans le cas échéant, trouver une autre alternative, parce que nous avons pris des engagements avec le peuple et il faut que ces engagements soient respectés.

Donc, j'ai un souci particulier et cette situation m'emmerde un peu. Il faut forcément qu'on trouve une solution pour qu'au finish quand nous allons faire le bilan en 2020, nous puissions dire que nous avons honoré nos engagements vis-à-vis des populations.

Merci.

Le Président

L'honorable SAKANDE a la parole.

Mme K. Reine Bertille SAKANDE/BENAO (MPP)

Merci.

En réalité, j'allais dire sans objet, parce que tout simplement je voulais parler de la durée de formation des enseignants. Dans le temps, c'était deux ans, ensuite on a ramené à une année et maintenant encore c'est deux ans. Malgré tout, on se rend compte que le niveau tant des enseignants que des élèves est toujours bas. Est-ce qu'au niveau du ministère de l'éducation nationale, il y a une réflexion qui se mènera pour voir comment faire pour relever le niveau des enseignants et ensuite celui des élèves ?

Merci.

Le Président

J'invite le gouvernement à venir apporter des éléments de réponse aux questions posées par les députés.

M. Stanislas OUARO

Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Monsieur le Président, je voudrais donc remercier les honorables députés pour les différentes contributions et l'intérêt porté à cette préoccupation.

Je voudrais, pour la question du taux de déperdition, dire que nous prévoyons mener une enquête pour voir réellement les causes de ces déperditions.

Parce que, c'est un pré-emploi, et ils ont la possibilité à tout moment de partir. Ils prennent part aux concours de la fonction publique et il y en a qui sont étudiants, puisque normalement ce sont des titulaires des quatre premiers semestres de la réforme LMD, du niveau licence qui, avant correspondait au BAC+2, qui prennent part à ce concours. Il y en a même qui, pendant la période de préparation, abandonnent après avoir bénéficié de trois, quatre ou cinq mois de pécule. Cela leur suffit pour assurer les deux derniers semestres.

(Brouhahas et commentaires des députés)

Oui, il y a des situations comme cela. Il y en a qui après une année, jugent aussi qu'ils ont eu assez d'argent pour pouvoir terminer leur cycle et aller prendre part à d'autres concours et il y en a qui obtiennent des concours. Il y a donc un tout. Nous allons quand même faire une étude pour y revenir, ce n'est pas très alarmant.

Là où effectivement il y a des difficultés, c'est la question du niveau, parce que la formation est de deux ans. Une année de formation théorique et une année de formation pratique pour ceux que nous recrutons avec le DEUG ou la licence à l'Ecole normale supérieure de l'Université Norbert ZONGO et autres. Pour l'Institut des sciences c'est quatre ans, puisqu'ils sont recrutés à partir du Baccalauréat.

Donc à ce niveau, c'est maintenu ; mais ceux-là, c'est six mois comme on l'a dit. Effectivement, à l'issue de la première année, il y a eu quelques difficultés. La difficulté fondamentale qui m'est revenue, selon les directeurs régionaux, se situe au niveau des étudiants qui étaient utilisés pour enseigner les mathématiques, néanmoins, ils affirment être assez satisfaits d'un certain nombre.

Donc pour le premier recrutement, on a fait appel à des étudiants titulaires des quatre premiers semestres de la licence d'économie. Ils avaient de véritables difficultés sur le terrain et pour résoudre ce problème, on a décidé spécialement, pour le recrutement de 2017, de ne prendre pour l'enseignement des mathématiques, que ceux qui sont titulaires soit des quatre premiers semestres d'une licence de mathématiques ou mathématiques appliqués, soit ceux, titulaires d'une licence pleine d'économie. On verra cette année ce que cela va donner et on pense que cela va améliorer les conditions.

En plus, pour la première phase, il n'y avait pas de test de niveau. C'est-à-dire que les candidats suivent la formation et à la fin, ils continuent sur le terrain. C'était juste la vérification de la présence et l'assiduité qui étaient contrôlés. Mais cette année, il y a eu une évaluation à la fin. Lors de cette évaluation, il y a eu des recalés beaucoup plus à l'Institut des sciences et à l'Ecole normale supérieure de l'Université Norbert ZONGO. Il y a des gens qui ont été recalés et qui ont déposé des recours parce que quand vous êtes recalés, vous sortez du programme.

Ces candidats recalés peuvent revenir l'année suivante au lancement du recrutement, mais pour l'année en cours, ce n'est plus possible. Il y en a qui ont refusé parce qu'on ne leur avait pas dit au départ qu'ils seraient évalués. Alors que si vous faites une formation, vous devez être évalués ! Parce que c'est l'éducation, c'est un pré-emploi... Ce sont des personnes qui vont aller former des jeunes... donc l'évaluation est nécessaire.

Et l'année passée, une autre difficulté que nous avons eue c'est que les encadreurs pédagogiques chargés de les suivre n'avaient pas pu le faire parce qu'ils sortent généralement autour du mois de février et de février jusqu'à une certaine période, il y avait une grève des encadreurs pédagogiques au niveau du MENA et ils n'ont pas été suivis. Mais cette année, les anciens, c'est-à-dire ceux qui sont restés dans le programme, qui avaient été recrutés l'année passée et les nouveaux sont suivis par des encadreurs pédagogiques. Donc, l'un dans l'autre, cela va permettre d'améliorer un peu leur niveau.

De façon générale, la question du niveau est effectivement à prendre avec sérieux. Il faut qu'on travaille à renforcer l'encadrement pédagogique et la formation continue suivant des modalités bien définies.

Actuellement, il y a des stratégies de renforcement de l'encadrement pédagogique qui sont en train d'être mises en œuvre au niveau de la structure en charge de l'encadrement pédagogique. Et dans le cadre du protocole d'accord signé entre le gouvernement et la coordination nationale des syndicats de l'éducation, il est prévu à ce niveau de mener la réflexion de façon à pouvoir améliorer la question de la formation continue des enseignants. Cela va permettre

aux enseignants de pouvoir s'améliorer et de contribuer véritablement à la formation des jeunes.

Telles sont, Excellence monsieur le Président, les réponses que le gouvernement apporte aux questions des deux honorables députés.

Le Président

D'accord ! Je remercie le gouvernement.

Le débat est clos pour cette dernière question orale avec débat.

L'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 05 avril 2018 à 10 heures. Elle sera consacrée au discours de Son Excellence Monsieur le Premier ministre sur la situation de la Nation.

La séance est levée.

- Il est 17 heures 50 minutes -

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 30 mars 2018.***

Pour le Président
de l'Assemblée nationale,
le deuxième vice-président



Le Secrétaire de séance

Ousmane DIALLO
Septième secrétaire parlementaire